

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Compte rendu – Réunion publique du 28/05/2010 – Présentation du PADD

Ouverture par Y. HAURY et présentation par Ms JULIEN et HEBRARD de l'AURAN (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération nantaise).

Ce fut un exposé très intéressant mais très dense. Il serait difficile et lassant d'en faire un CR détaillé. Le mieux serait de disposer du document.

On peut retenir :

Il s'agit surtout de l'expression d'une volonté politique en accord avec les orientations nationales et même internationales (Lois SRU et LITTORAL, GRENELLE), déjà plus ou moins exprimées lors de l'établissement du PLU, plutôt que de dispositions pratiques se traduisant immédiatement sur le terrain.

C'est bon signe pour la cohérence PLU/SCOT, dont il nous est dit que les éventuels problèmes, du fait des décalages d'achèvement entre PLU et SCOT, seront résolus par des révisions des PLU, procédure déjà d'usage courant.

On se félicitera du fait que le SCOT a fait se rencontrer et travailler ensemble les 32 maires concernés et on espère qu'il en résultera un esprit durable d'échange et de concertation.

On peut rappeler les thèmes suivants :

- Modération de l'évolution démographique et de la consommation foncière
- Développement équilibré, avec celui des services et du tourisme intérieur
- Protéger et valoriser les paysages
- Se loger et vivre ensemble, avec doublement du pourcentage de logement social locatif
- Préserver la charpente verte et agricole
- Politique des transports. Entre autres, un jour réactiver la ligne de chemin de fer Saint Hilaire de Chaléons - Paimboeuf, prolongée par un franchissement de la Loire, mais quid des réserves foncières ?
- Politique de l'eau avec le SAGE qui s'impose au SCOT

On notera :

- en termes de développement durable l'arrivée des thèmes de la biodiversité et du réchauffement climatique
- la constitution de réserves foncières
- la compétence du SCOT en ce qui concerne l'implantation des surfaces commerciales de plus de 1000 M2
- l'incidence de diverses autres études en cours, notamment une méthode d'évaluation de la capacité d'accueil par l'université de Nantes

Enfin M. HAURY a proclamé que le SCOT ne devrait pas être un document statique enfoui dans les tiroirs, mais au contraire quelque chose de vivant et d'évolutif, et pour ce faire les Maires ont décidé de créer un outil d'observation et d'évaluation. On ne peut que se féliciter de ces intentions et décisions. On espère que le mot évaluation impliquera la prévision, la prospective notamment en matière de finances des collectivités concernées et enfin la cohérence financières des projets envisagés.

Les échanges avec l'assistance ont été intéressants, notamment l'intervention d'un gérontologue en ce qui concerne une prise en charge globale des personnes âgées.